

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/37/S/2018 POUR LA FOURNITURE D'UNE DOCUMENTATION MICROSOFT ET D'UN SERVICE DE MIGRATION DU SYSTEME EXCHANGE 2010 DE L'OBR VERS EXCHANGE 2016.

Date de Publication : 12/04/2018

Date d'ouverture des offres : 7.../05.. /2018

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour « **la fourniture d'une documentation Microsoft et d'un service de migration du système Exchange 2010 de l'OBR vers Exchange 2016** », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018.

3. Spécification du Marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini dans le Code Révisé des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de **deux lots** :

Lot 1 : Fourniture d'une documentation Microsoft ;

Lot 2 : Migration du système Exchange 2010 de l'OBR vers Exchange 2016.

5. Délai d'exécution

Le délai de fourniture d'une documentation Microsoft et d'un service de migration du système Exchange 2010 de l'OBR vers Exchange 2016, conformément aux spécifications techniques du DAO, est fixé à nonante (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court pour chaque lot.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code Révisé des Marchés Publics.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de **7h 30' à 12h 00** et de **14h 00 à 17h 30'**, heure locale à l'adresse ci-après:

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBOR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **7./5./2018** à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°DNCMP/.37./S/2018, A n'ouvrir qu'en séance publique du/..../2018, à 10h 30'.**

Les offres seront ouvertes le **7./5./2018** à 10h30 min en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de **six cent mille francs burundais (600.000 BIF)** pour chaque lot est exigée.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **12./04/2018**

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX

Frédéric MANIRAMBONA